

La crise des Inventaires des biens de l'église en application de la loi de 1905.



AD37 13Fi/01

Tours. Eglise Saint-Etienne

Sommaire

Les conséquences de la loi de 1905

L'obligation d'établir un inventaire des biens de l'église	p.3
Les étapes des opérations d'inventaire	

La conduite des opérations d'inventaire.

Document 7/1	
Lettre type pour la conduite des opérations d'inventaires des biens de l'Église 1906	p.4

Document 7/2.	
Arrêté préfectoral concernant le maire de Ballan. 13 mars 1906	p.5

Quels renseignements trouve-t-on dans un inventaire ?

Document 7/3. L'inventaire de l'église de Villandry	p.7
---	-----

Document. 7/4. L'Inventaire de l'église de Chanceaux-sur-Choisille	p.9
--	-----

Document 7/5. L'Inventaire de la Chapelle Blanche-Saint –Martin	p.12
---	------

L'opposition aux inventaires

Document 8/1. La protestation de la fabrique de l'église de Souvigny	p.14
--	------

Document 8/2. Un modèle de protestation à lire avant l'inventaire	p.17
---	------

Document 8/3. L'inventaire à Ligueil : lecture de la protestation	p.18
---	------

Document 8/4.	
Lettre du maire de Saint-Aubin au Préfet d'Indre-et-Loire. 9 mars 1906	p.19

Document 8/5.	
La contestation de l'inventaire : une note du Commissaire spécial au sujet de l'inventaire de Parçay-Meslay. 22 mars 1906	p.20

Document 8/6.	
Une image des inventaires...ou pas ?	
Carte postale. Église de Chanceaux-sur-Choisille	p.22

Document 8/7. L'opposition aux opérations d'inventaire :	
Rapport sur l'inventaire de la cathédrale de Tours. 12 février 1906	p.24

Document 8/8	
Les opposants à l'inventaire de l'église Saint-Etienne, Tours	p.27

Document 8/9. Récit de l'inventaire dans l'église Saint-Ours de Loches.	
Un article de journal extrait de « l'Union libérale » 19 janvier 1906.	p.28

La Loi du 9 décembre 1905 impose d'établir un inventaire des biens de l'église

Titre II : Attribution des biens, pensions.

Article 3 :. Dès la promulgation de la présente loi, il sera procédé par les agents de l'administration des domaines à l'inventaire descriptif et estimatif :

1° Des biens mobiliers et immobiliers des établissements du culte ;

2° Des biens de l'État, des départements et des communes dont les mêmes établissements ont la jouissance.

Ce double inventaire sera dressé contradictoirement avec les représentants légaux des établissements ecclésiastiques ou eux dûment appelés par une notification faite en la forme administrative. Les agents chargés de l'inventaire auront le droit de se faire communiquer tous titres et documents utiles à leurs opérations.

Les étapes des opérations d'inventaire

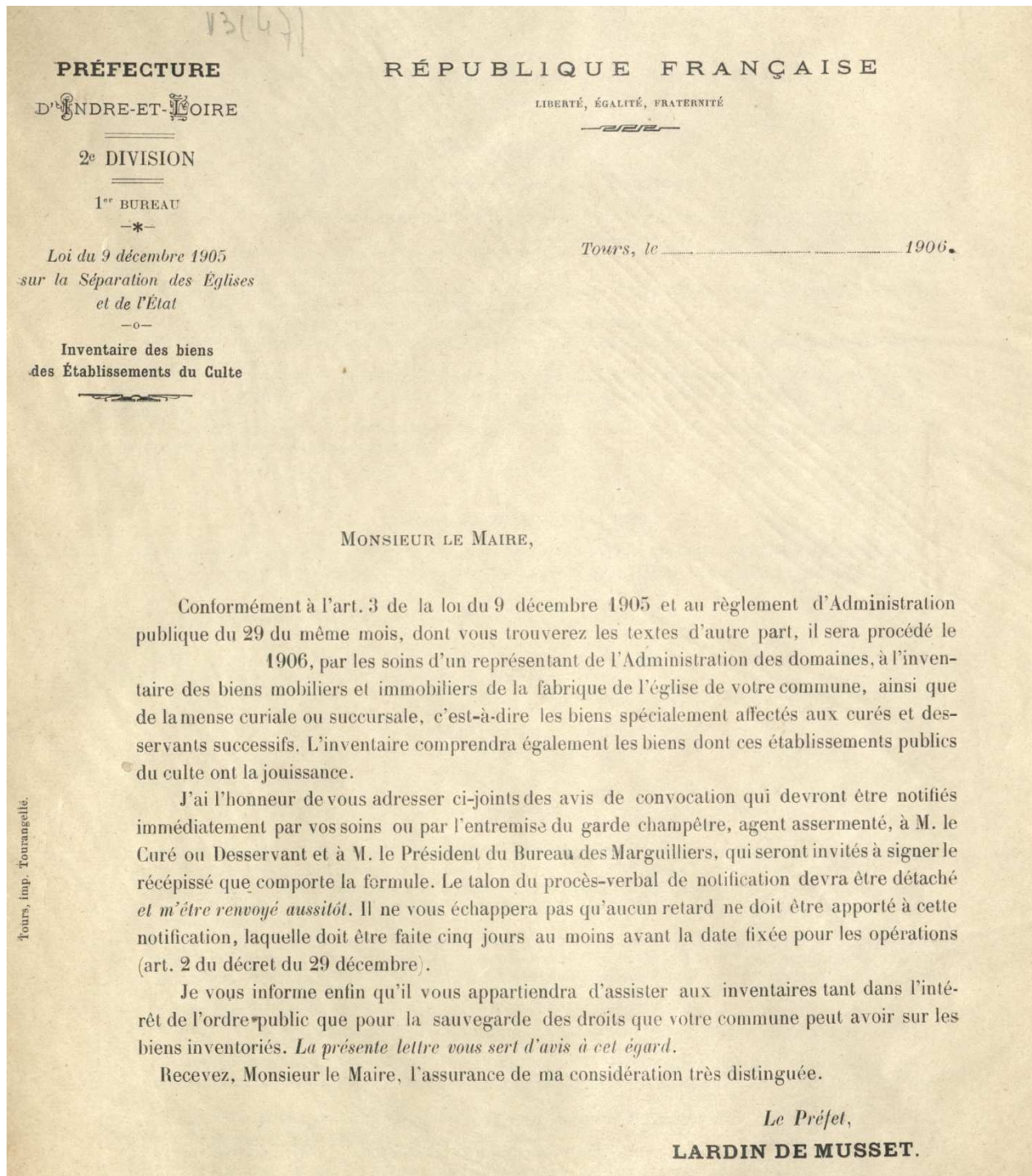
- **Avis de notification** par le maire ou le garde-champêtre de la date de l'inventaire au curé ou desservant de la paroisse et au président de la fabrique (qu'on appelle aussi marguillier) qui doivent signer le talon du Procès-Verbal dont le récépissé est adressé à la Préfecture.
La fabrique désigne l'établissement chargé de l'administration des finances affectées à un lieu de culte),
- **Inventaire réalisé par un représentant des Domaines** (Biens de l'État) , en présence du maire, du desservant et ou du président et des membres de la fabrique. Sont inventoriés tous les biens mobiliers et immobiliers de la *fabrique* de l'église et de la *mense curiale* (ensemble des biens matériels et immatériels destinés à faciliter et améliorer la vie du curé comme le presbytère, le produit de certaines quêtes...), et des biens dont ces établissements ont la jouissance.
- **L'inventaire est descriptif** (nature des biens) et estimatif (valeur des biens). Le maire doit y assister dans l'intérêt de l'ordre public et pour la sauvegarde des droits de la commune sur les biens inventoriés.
La formule utilisée dans la lettre-type « *la présente lettre vous sert d'avis à cet égard* » montre le caractère contraignant de cette présence : les maires peuvent être démis ou suspendus en cas de non-respect de la loi.
- **Les biens inventoriés sont ensuite confiés à des associations culturelles** (associations qui ont pour objet d'assurer l'exercice d'un culte religieux). Il n'y a pas de rupture de l'exercice du culte.
- **Les maires peuvent requérir la présence des forces de l'ordre en cas de troubles à l'ordre public.**

La conduite des opérations d'inventaire.

Document 7/1

Lettre type pour la conduite des opérations d'inventaires des biens de l'Église 1906

AD 37 2V78

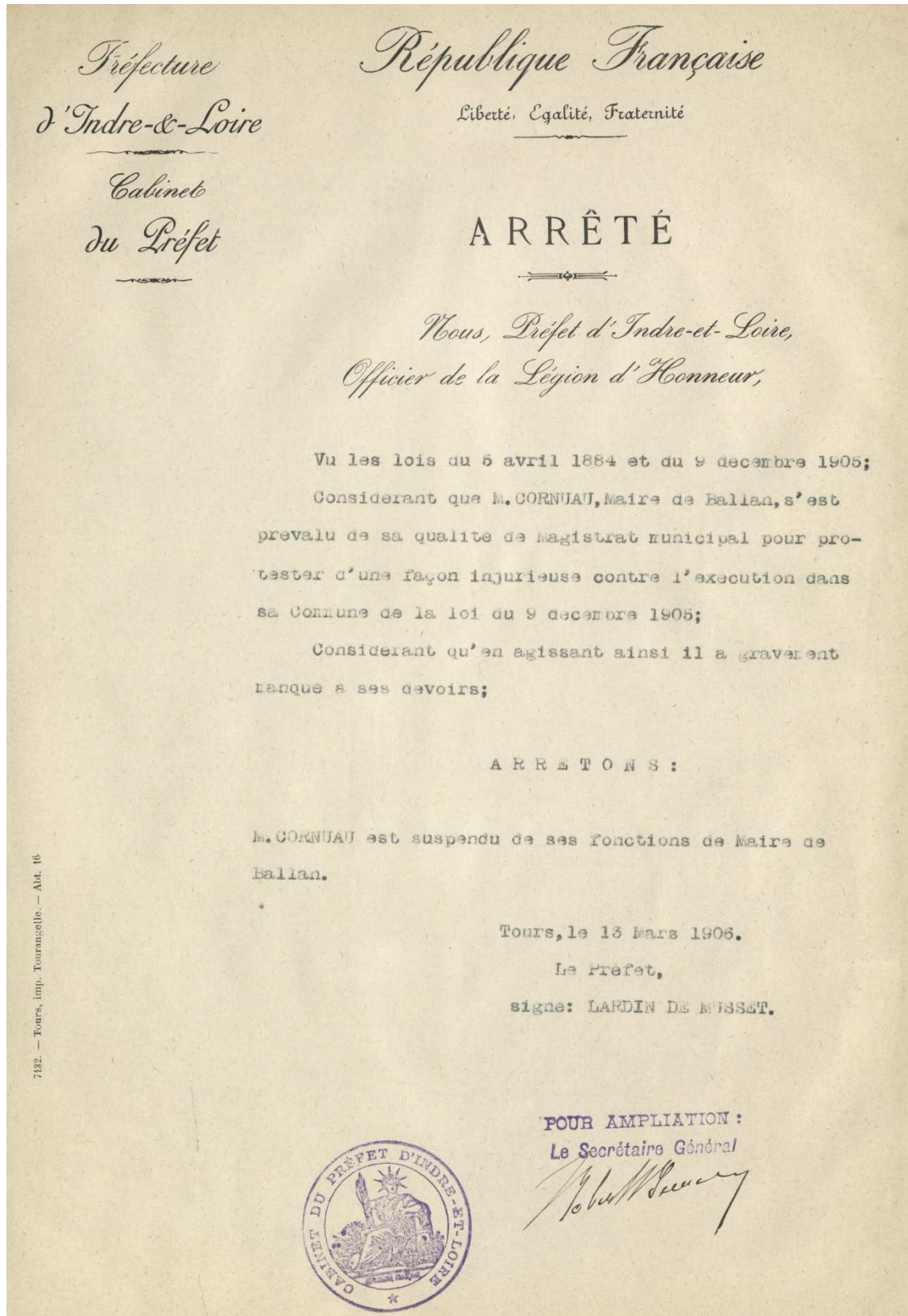


La crise des Inventaires des biens de l'église, en application de la loi de 1905.

Document 7/2.

Arrêté préfectoral concernant le maire de Ballan. 13 mars 1906

AD37 2V115



La crise des Inventaires des biens de l'église, en application de la loi de 1905.

Document 7/2.

Arrêté préfectoral concernant le maire de Ballan. 13 mars 1906

Arrêté : Acte administratif réglementaire provenant d'une autorité administrative (maire, préfet, ministre)

Texte

Nous préfet d'Indre-et-Loire, officier de la Légion d'Honneur

Vu les lois du 5 avril 1884 et du 9 décembre 1905

Considérant que M.CORNUAU, maire de Ballan s'est prévalu de sa qualité de magistrat municipal pour protester d'une façon injurieuse contre l'exécution dans sa commune de la loi du 9 décembre 1905

Considérant qu'en agissant ainsi, il a gravement manqué à ses devoirs

Arrêtons

M.CORNUAU est suspendu de ses fonctions de Maire de Ballan.

Tours, le 13 mars 1906

Le Préfet

Signé : Lardin de Musset

Questionnaire

1. Relevez la nature précise, la date, l'auteur du document.
2. Qu'est-il reproché au maire de Ballan ?
3. Quelle est la sanction de son attitude ?
4. En vous reportant au texte « Les étapes de l'inventaire » pourquoi le maire a-t-il eu cette sanction ?

Note : Dans le département d'Indre-et-Loire, quatre maires ont eu la même sanction après les opérations d'inventaires : à Ballan, Bossay, La Celle-Saint-Avant et La Ferrière.

La crise des Inventaires des biens de l'église, en application de la loi de 1905.

Quels renseignements trouve-t-on dans un inventaire ?

Document 7/3. L'inventaire de l'église de Villandry

L'inventaire des biens de l'église sont présentés sur le même type de documents :
Sur la 1^{ère} page : Nom de l'église, date et nom des personnes responsables de ces biens présentes le jour de l'inventaire, nom du fonctionnaire qui a établi l'inventaire

1
2/3

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

PRÉFECTURE D'INDRE-&-LOIRE

EXTRAIT des archives de la Préfecture, délivré conformément à l'article 3 du règlement
d'administration publique du 29 Décembre 1905.

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOMAINES

DIRECTION DE TOURS

INVENTAIRE

des biens dépendant de la fabrique paroissiale de l'Église de Villandry

dressé en exécution de l'article 3 de la Loi du 9 Décembre 1905.

* ————— *

L'an mil neuf cent six, le douze Mars, à quatre heures du soir

En présence de MM. Berton curé de Villandry, Delalande
président du bureau des Marguilliers et Gascon, président
de la fabrique

Nous soussigné, Lenient, percepteur de La Riche
dûment commissionné et assermenté, spécialement délégué par le Directeur des Domaines à
Tours,

Avons procédé, ainsi qu'il suit, à l'inventaire descriptif et estimatif des biens de toute nature
détenus par la fabrique de l'Église de Villandry

Eglise de Villandry. AD37 2V 105

La crise des Inventaires des biens de l'église, en application de la loi de 1905.

Sur la 2^{ème} page

L'inventaire des biens, précédé d'un compte-rendu des circonstances de l'opération d'inventaire, ici la lecture d'une protestation injurieuse faite par le curé, puis la liste des objets (bénitier, chaise, tableau)

Nos D'ORDRE	DESCRIPTION DES BIENS	ESTIMATION
<u>Chapitre I. Biens de la fabrique paroisssiale de Villandry</u>		
<p>M. Berton, curé de Villandry m'a lu lorsque je suis entré dans l'église, une protestation conçue dans les termes les plus grossiers et les plus injurieux. Il n'est personne, ayant un peu de souci de sa dignité, qui eût pu se résoudre à toucher de ses mains et à conserver un pareil écrit. J'ai donc refusé de la manière la plus formelle de joindre sa protestation à cet inventaire.</p> <p>M. Gascon, président de la fabrique, m'a lu ensuite une protestation que je joins à cet inventaire.</p> <p>Les objets inventoriés sont les suivants:</p>		
1	un bénitier	1
2	quarante chaises	20
3	quatorze chemin de croix en plâtre doré	28
<p>Ces chemins de croix, comme d'ailleurs, tous les objets mobiliers contenus dans l'église de Villandry sont revendiqués par M. Quantin, curé de Charentilly.</p>		
4	premier tableau à droite, en entrant donné par l'Etat	50
5	deuxième tableau (St Jean Baptiste)	50
6	premier tableau à gauche	50
7	deuxième tableau à gauche	50
8	treut-deux bancs en bois	64

Église de Villandry. AD37 2V 105

Document 7/4. L'Inventaire de l'église de Chanceaux-sur-Choisille

AD37 2V106

Inventaire réalisé le 6 mars 1906 en présence de l'abbé Chastégnier, desservant de la paroisse, et du trésorier du Conseil de la fabrique. Le curé a lu la protestation avant les opérations et a refusé de signer l'inventaire réalisé par l'agent des Domaines.

Il s'agit de « faire l'inventaire descriptif et estimatif des biens de toute nature détenus par la Fabrique de l'église de Chanceaux »

I – Biens de la commune

- **Presbytère** construit au milieu d'un jardin de 15 ares (soit 1500 m²), clos de murs, bâtiment à 1 étage, état passable.
- **Église** à une seule nef, sans chapelles latérales ; éléments scellés : maître-autel en marbre gris, table de communion, autel en bois peint imitation marbre, retable en bois doré, chaire en bois avec abat-voix et escalier droit.
- **Fonts baptismaux** en pierre, couvercle en tôle peinte, grille en fer forgé.
- « Autour de l'église : **vitraux** »
- « Dans le clocher, **une cloche** »

II – Sacristie

- **Vêtements religieux** : 11 chasubles en soie et leurs accessoires (selon les couleurs liturgiques) ; soutanes et rochers pour les enfants de chœur, aubes des chantres ;
- **Nappes d'autel** et nappes de communion ;
- **Objets liturgiques** : bénitier et goupillon, encensoirs en métal, calice en argent, carillon en métal ;
- **Un Christ** (crucifix)
- **Chandeliers**
- **Mobiliers** : armoires, buffet et tabourets.

III – Dans l'église

- 2 statues en plâtre, Saint Martin et saint Joseph, revendiquées par M. le curé
- 1 crucifix avec Christ en plâtre
- 2x15 chaises en bois blanc
- 1 confessionnal en bois blanc, revendiqué par M. le curé

La crise des Inventaires des biens de l'église, en application de la loi de 1905.

« Les six derniers représentent ce qui se trouvait dans l'église de Chanceaux. Tous les autres objets ont été enlevés pour permettre la restauration de l'intérieur de l'église. Aucun des objets nécessaires au culte et qui se trouvent dans toutes les église – chemin de croix, statues, bancs ou chaises, bénitiers, chappes, ostensor, linge d'autel et servant à la messe – ne nous a pas été présentés. Sur déclaration, M. le curé a dit que le tabernacle était vide ».

IV – Autres biens

2 000 F à l'actif de la Fabrique légués par Mme veuve Sancholle-Haureaux pour servir à la restauration de l'église. Travaux en cours d'exécution autorisés par arrêté préfectoral.

Doc 7/5. Inventaire de la fabrique de l'église paroissiale de Parçay-Meslay

AD37 2V83

L'inventaire est réalisé le 8 mars, après une première tentative le 3 mars. Il est donné avec des estimations financières.

I. Titres de rente

- Rente à 3 %, valeur estimée : 1060 F

II. Immeubles

- 10 ares de jardin au bourg sans origine de propriété trouvée. Estimation : 1 000 F

III. Biens de la commune dont la Fabrique n'a que la jouissance

1. **Presbytère** au fond d'un jardin, construction à un étage avec grenier ; parfait état de construction et d'entretien. Estimation : 8 000 F
2. **Église paroissiale**, édifice d'une seule nef sans transept, 3 ares 15 centiares (soit 315 m²)

« Ensemble des immeubles par destination y attachés » :

- maître autel : table de communion, autel en bois peint, grand retable
- tabernacle en bois
- peintures murales
- statues en plâtre dans des niches : Marthe, Joseph, Pierre, Cécile, Paul, Pierre, Gilles, Vincent. Statue de saint Antoine revendiquée par le prêtre.
- 5 peintures à l'huile
- 6 rangées de stalles (6 places), 1 rangée de stalles fermées
- chaire en chêne
- Fonts baptismaux
- Chapelle de la Vierge : grille, autel, retable
- Dans la sacristie : placard scellés

Estimation : 8 500 F

III. Numéraire en caisse

1 billet de banque et menue monnaie

droits casuels de la Fabrique (*offrandes faites à l'occasion des baptêmes, mariages et sépultures*)

quête des dimanches

Total : 138,90 F

La crise des Inventaires des biens de l'église, en application de la loi de 1905.**IV. Mobilier**

- Nappe d'autel
- Crucifix
- 1 paire de burettes en verre, 1 sonnette en métal
- Chandeliers
- Vases
- Suspension veilleuse, appliques
- Crucifix
- Tabourets des enfants de chœur, des chantres
- 1 harmonium
- 1 confessionnal trois compartiments
- 200 chaises

Dans la sacristie :

- 1 croix de procession, 1 brancard de procession
- soutanes, surplis des enfants de chœur, des chantres et du bedeau
- étoles, chapes, ornements sacerdotaux
- chandeliers (dont 6 pour les funérailles), vases
- voiles, nappes,
- ostensor, service à baptême

- tabernacle : sur déclaration du curé, Saint-Sacrement contenu dans un ciboire en argent et cuivre, revendiqué par M. le curé comme sa propriété personnelle.

- Estimation : 1793 F

La crise des Inventaires des biens de l'église, en application de la loi de 1905.

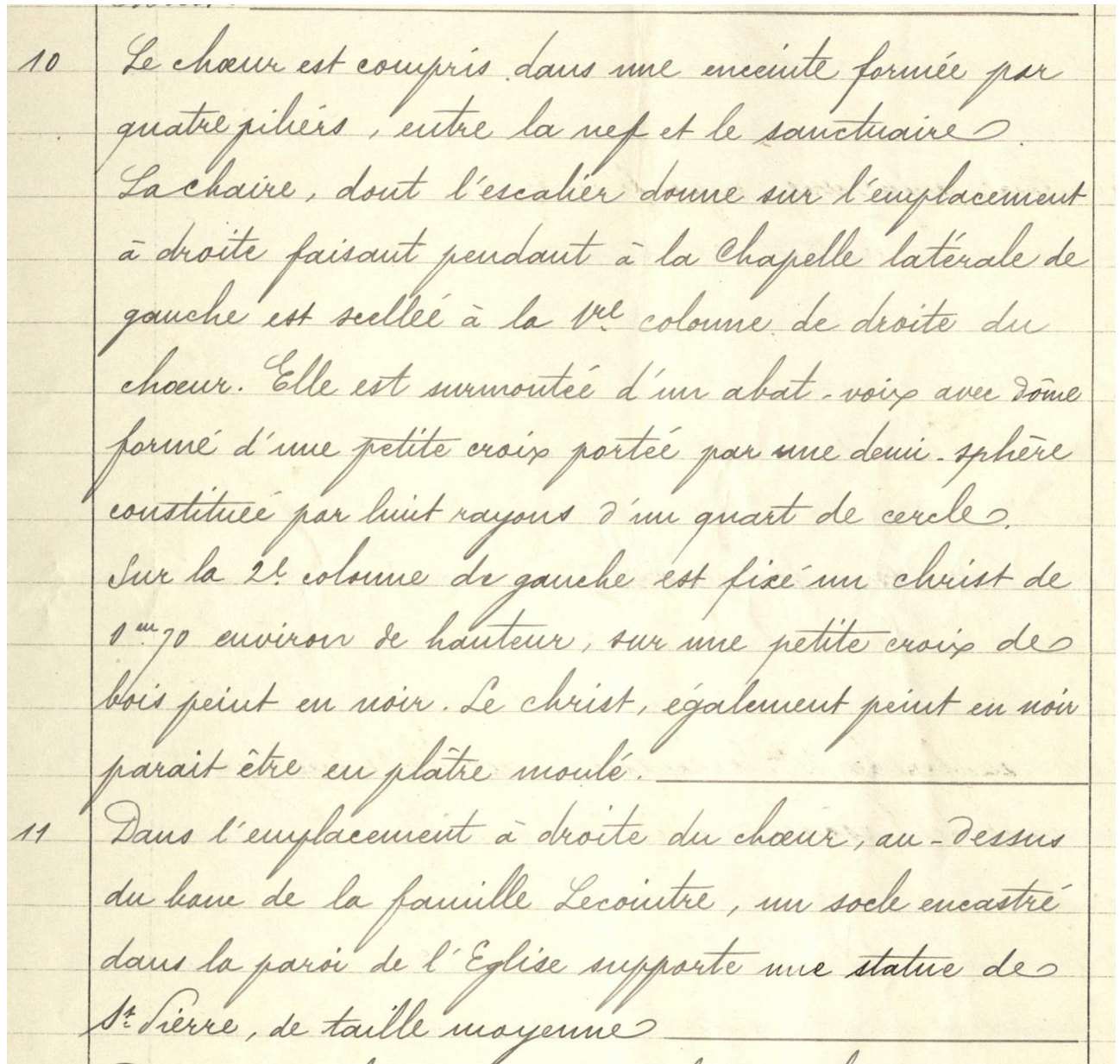
Un exemple des vêtements liturgiques décrits dans les inventaires
Une chasuble conservée dans une église de Touraine.



Document 7/5...Inventaire de la Chapelle Blanche-Saint -Martin

AD 37 2V94

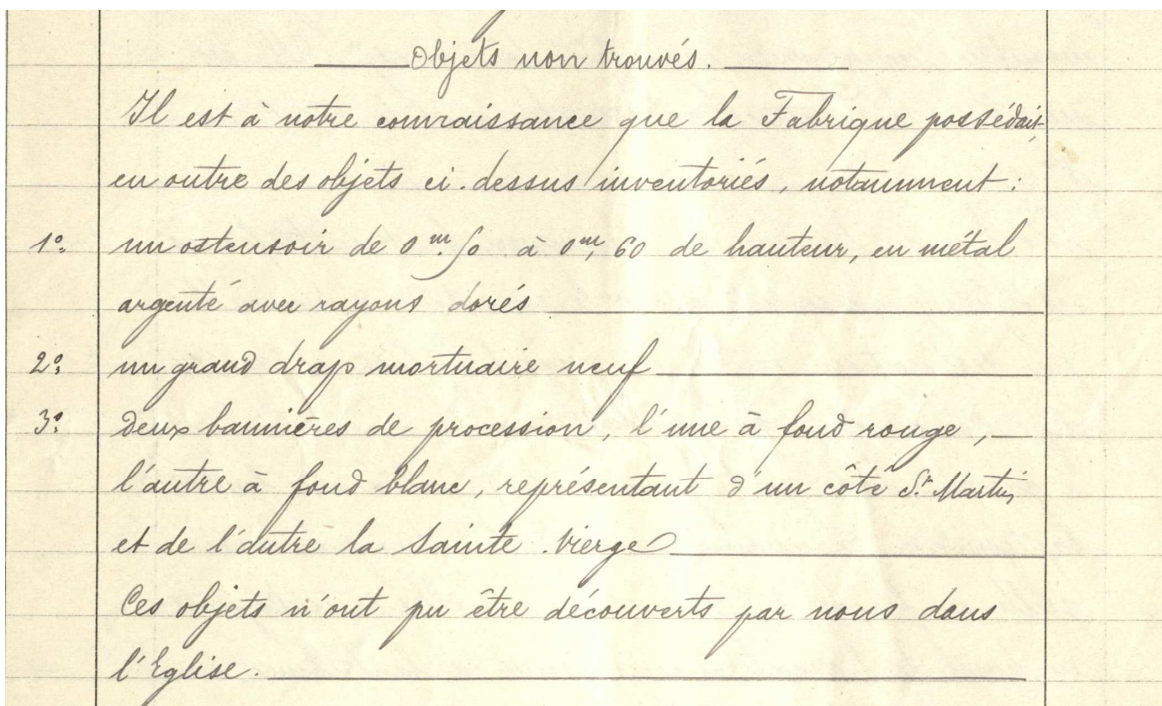
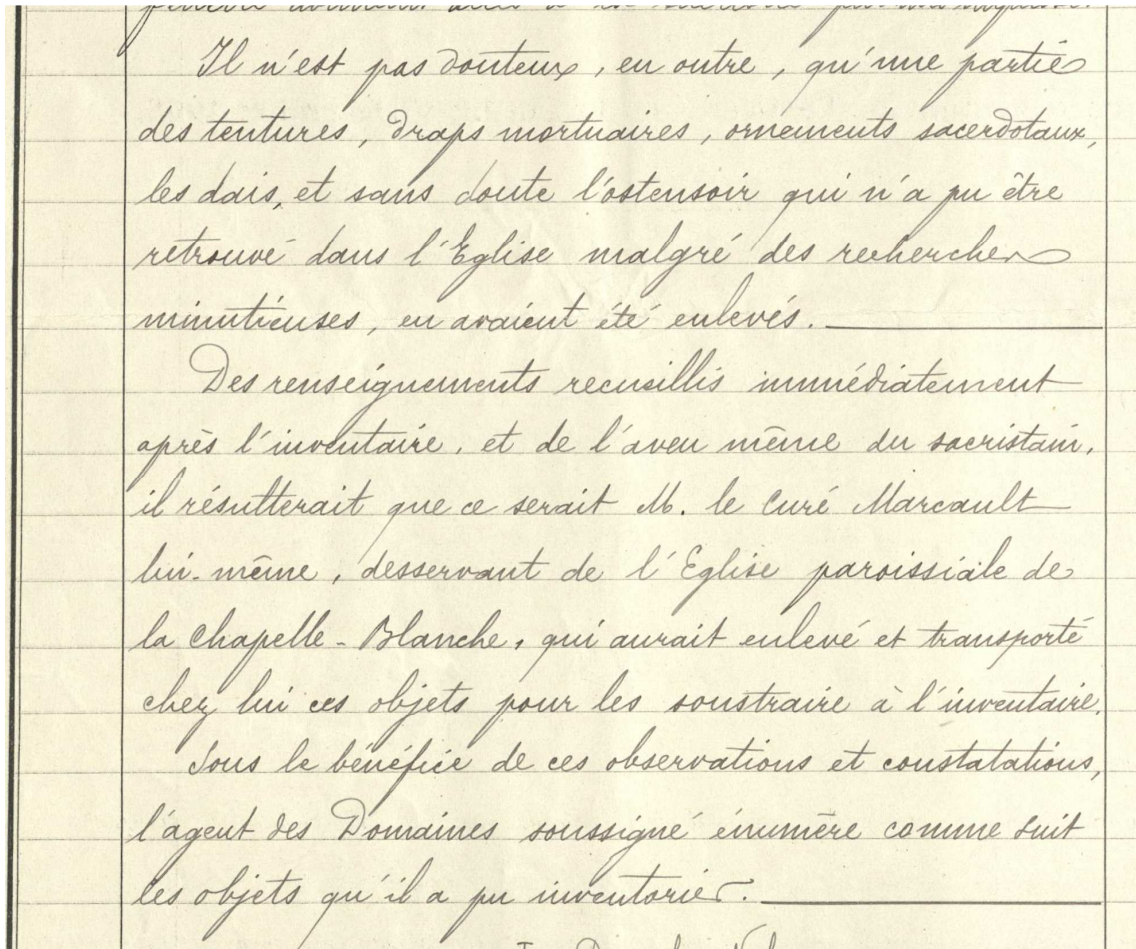
L'inventaire est scrupuleusement réalisé :



Église de Chanceaux-sur-Choisille. AD37 2V 94

La crise des Inventaires des biens de l'église, en application de la loi de 1905.

Il est fait état aussi de ce qui manque



Église de Chanceaux-sur-Choisille. AD37 2V 94

Un ostensor



Documents 8. L'opposition aux inventaires

Document 8/1.

La protestation de la fabrique de l'église de Souvigny

Fabrique : groupe de paroissiens qui gère les biens de l'église

AD37 2V80

Père Amice n°1
à Souvigny
Am

Monsieur.

En mon nom personnel, au nom
 des membres de la Fabrique, au nom
 de tous les fidèles de cette paroisse,
 je viens protester avec toute ferveur
 de mon âme contre l'inventaire
 que vous allez faire, inventaire
 impliquant la main mise de l'Etat
 sur les biens meubles et immeubles
 possédés par l'Eglise -

Notre église est très pauvre, mais
 le peu qu'elle possède ne lui vient
 ni de l'Etat, ni de la Commune : c'est
 le fruit des oblations des fidèles faites
 pour les cérémonies du culte. Seul
 le Souverain Pontife peut disposer
 de ces biens ; or, vous ne s'ignorez pas,
 le Pape a condamné la loi du 9 juin
 1905 ; nous ne pouvons que la condamner
 avec Lui et continuer à nous considérer
 comme les seuls gardiens des biens de
 notre église. Aussi nous refusons
 notre participation à tout acte

Le nature à violer les droits de
 la Fabrique.
 Nous n'assistons à votre
 inventaire que comme spectateurs
 passifs et profondément attristés.
 Si vous avez pour vous la loi
 et la force, nous, nous avons le
 droit et la conscience.

Nous demandons que cette
 protestation soit insérée au procès verbal

Souvigny, ce 12 Mars 1906.

J. Vepue
 Curé. E. Moreau

Jansson
 Boirin

Document 8/1.**La protestation de la fabrique de l'église de Souvigny****Fabrique** : groupe de paroissiens qui gère les biens de l'église

AD37 2V80

Texte*Pièce annexe n°1**Monsieur,*

En mon nom personnel, au nom des membres de la fabrique, au nom de tous les fidèles de cette paroisse, je viens protester avec toute l'énergie de mon âme contre l'inventaire que vous allez faire, inventaire impliquant la mainmise de l'État sur les biens meubles et immeubles possédés par l'Église.

Notre Église est très pauvre mais le peu qu'elle possède ne lui vient ni de l'État ni de la commune : c'est le fruit des oblations [offrandes] des fidèles faites pour les cérémonies du culte. Seul le Souverain Pontife [le pape] peut disposer de ces biens ; or vous ne l'ignorez pas, le Pape a condamné la loi du 9 décembre 1905 ; nous ne pouvons que la condamner avec Lui et continuer à nous considérer comme les seuls gardiens des biens de notre église. Aussi nous refusons notre participation à tout acte de nature à violer les droits de la fabrique. Nous n'assisterons à votre inventaire que comme spectateurs passifs et profondément attristés.

Si vous avez pour vous la loi, nous avons le droit et la conscience.

Nous demandons que cette protestation soit insérée au procès-verbal.

Souvigny, ce 12 mars 1906, le curé...suivent les noms des signataires.

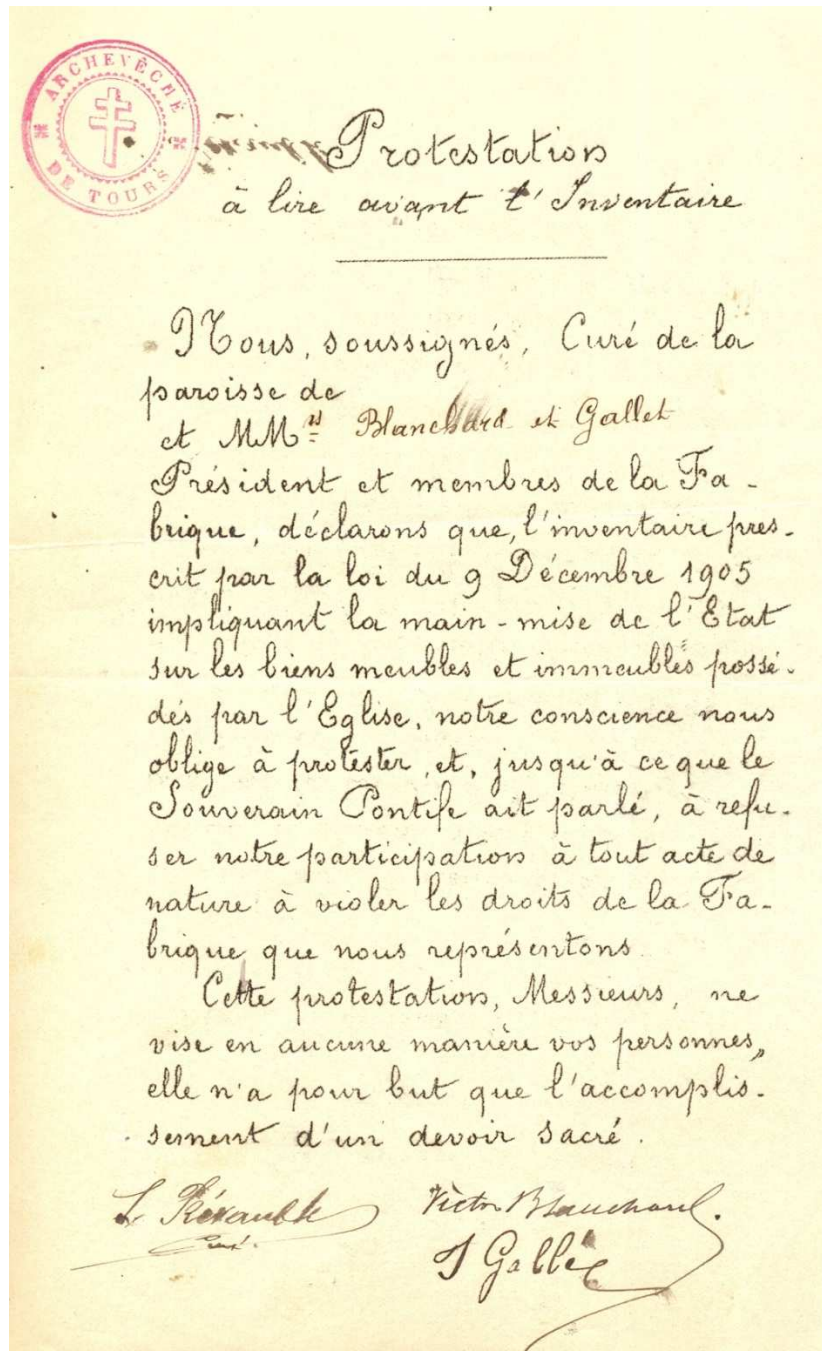
Questionnaire

1. Précisez la nature, l'auteur, le destinataire et la date du document
2. Comment les opérations d'inventaire sont-elles qualifiées par le curé et les membres de la fabrique ?
3. D'où viennent, d'après le curé, les biens de l'Église et de la paroisse ?
4. À quelle autorité le curé et les fidèles se réfèrent-ils ?
5. Quelle autorité acceptent-ils à contrecœur ? Quelle sera leur attitude pendant l'inventaire ?

Document 8/2.

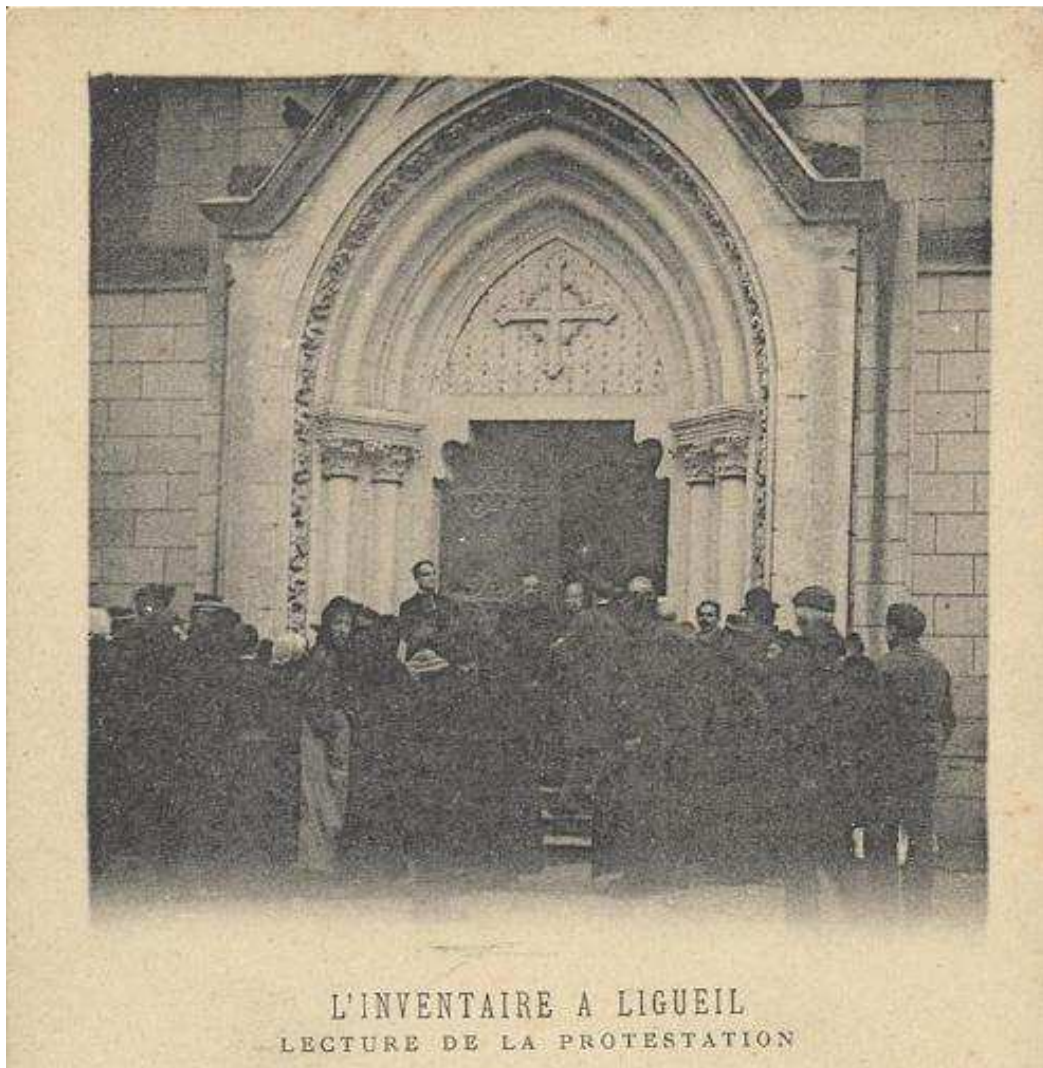
Un modèle de protestation à lire avant l'inventaire

AD37 2V81



Questionnaire

1. Selon vous, d'où provient ce modèle de protestation à lire avant le début de l'inventaire des églises ?
2. Quels éléments du modèle de lettre de protestation sont repris dans la protestation à Souvigny (voir doc 8.1) ?

Document 8/3.**L'inventaire à Ligueil : lecture de la protestation. 1906**

AD37 10Fi130-0063

Questionnaire

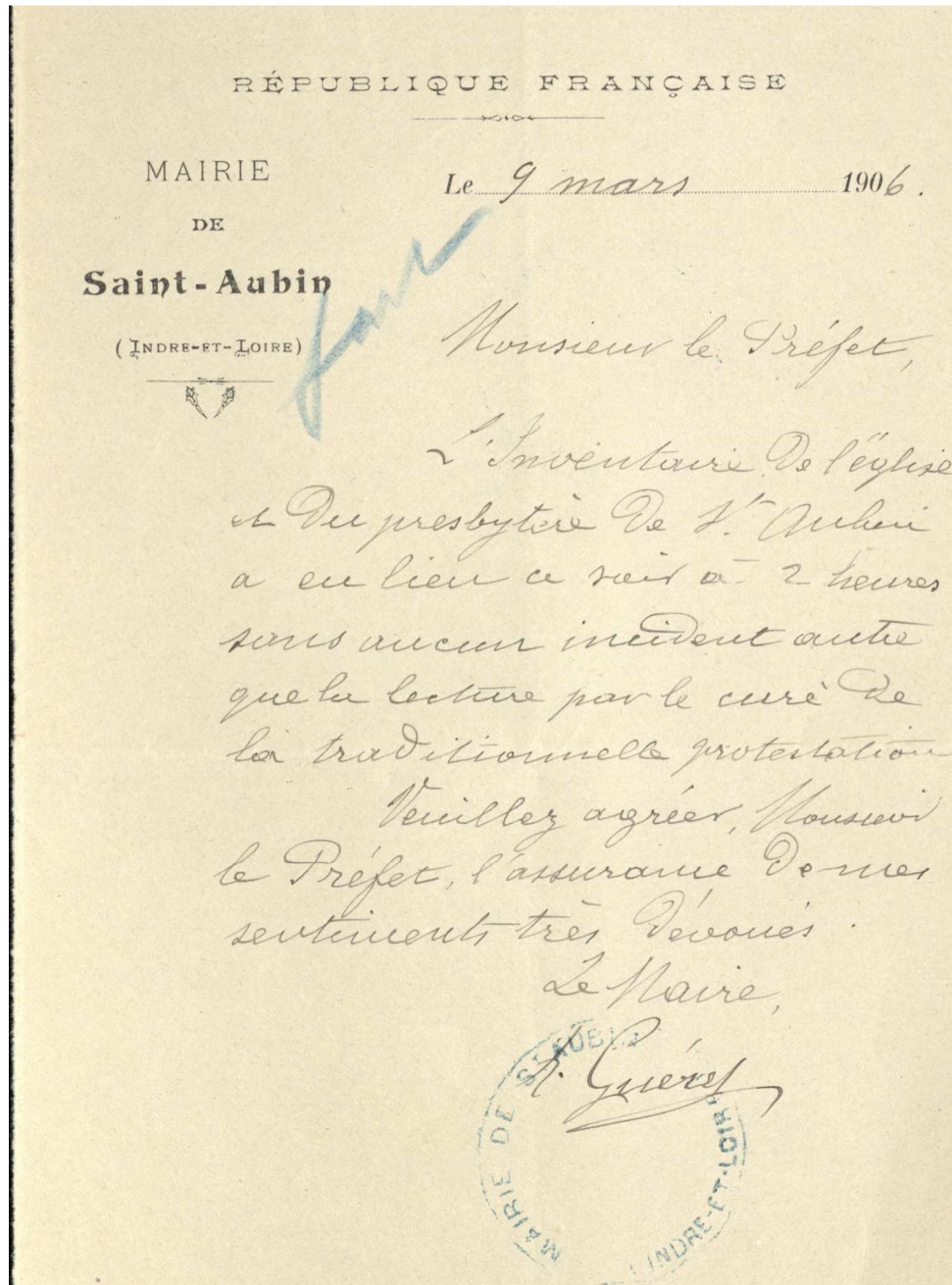
1. Où se passe la scène ? Quels personnages pouvez-vous identifier ?
2. À quel moment des opérations d'inventaire cette scène a-t-elle lieu ?

La crise des Inventaires des biens de l'église, en application de la loi de 1905.

Document 8/4.

Lettre du maire de Saint-Aubin au Préfet d'Indre-et-Loire. 9 mars 1906

AD37 2V111



Questionnaire

1. Précisez la nature, l'auteur, le destinataire et la date du document
2. Comment s'est passé l'inventaire ?
3. De quelle manière le curé de Saint-Aubin a-t-il montré son opposition à l'inventaire ?

La crise des Inventaires des biens de l'église, en application de la loi de 1905.

Document 8/5.

La contestation de l'inventaire : une note du Commissaire spécial au sujet de l'inventaire de Parçay-Meslay 22 mars 1906

AD37 2V111

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
 COMMISSARIAT SPÉCIAL
 DES
 CHEMINS DE FER
 Réseaux de Paris-Orléans
 & de l'Etat
 GARE DE TOURS
 N° 307

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Tours le 22 mars 1906

Note
 Commune de Parçay-Meslay
 Monsieur Métivier curé,

Avait organisé une résistance très sérieuse dans son église.

Somme du voisin au moment de notre arrivée, barricade avec barres de fer, poutres, chaises et bancs derrière la porte extérieure de l'église; deux kilos de soufre allumés dans la sacristie; — la destruction de tous ces obstacles a nécessité plus de trois heures de travail.

Chants de cantiques par une douzaine de femmes qui s'étaient installés lui-même dans l'église. — Ouverture par la force de trois portes intérieures.

Grâce à la résistance opiniâtre et à la très mauvaise attitude de ce prêtre il a fallu quatre heures pour un inventaire qui aurait pu être fait en quelques instants.

A Monsieur
 le Préfet
 d'Indre et Loire

Le Commissaire Spécial
 J. Derrière

Document 8/5.**La contestation de l'inventaire : une note du Commissaire spécial au sujet de l'inventaire de Parçay-Meslay 22 mars 1906**

AD37 2V111

Texte*Tours, le 22 mars 1906**Note**A Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire**Commune de Parçay Meslay**Monsieur Métivier curé**Avait organisé une résistance très sérieuse dans son église.**Sonnerie du tocsin au moment de notre arrivée, barricades avec barres de fer, poutres, chaises et bancs derrière la porte extérieure de l'église ; deux kilos de soufre allumés dans la sacristie ; – la destruction de tous ces obstacles a nécessité plus de trois heures de travail.**Chants de cantiques par une douzaine de femmes qu'il avait installées lui-même dans l'église ; – Ouverture par la force de trois portes intérieures.**Grâce à la résistance opiniâtre et à la très mauvaise attitude de ce prêtre, il a fallu quatre heures pour un inventaire qui aurait pu être fait en quelques instants.**Le Commissaire spécial***Questionnaire**

1. Précisez la nature, l'auteur, le destinataire et la date du document
2. Où et à quelle occasion la « résistance » a-t-elle eu lieu ?
3. Relevez les différents éléments qui ont été utilisés par le curé et ses fidèles pour s'opposer à l'inventaire
4. Celui a-t-il finalement eu lieu ?

Document 8/6.

Une image des inventaires...ou pas ?
Carte postale. Église de Chanceaux-sur-Choisille

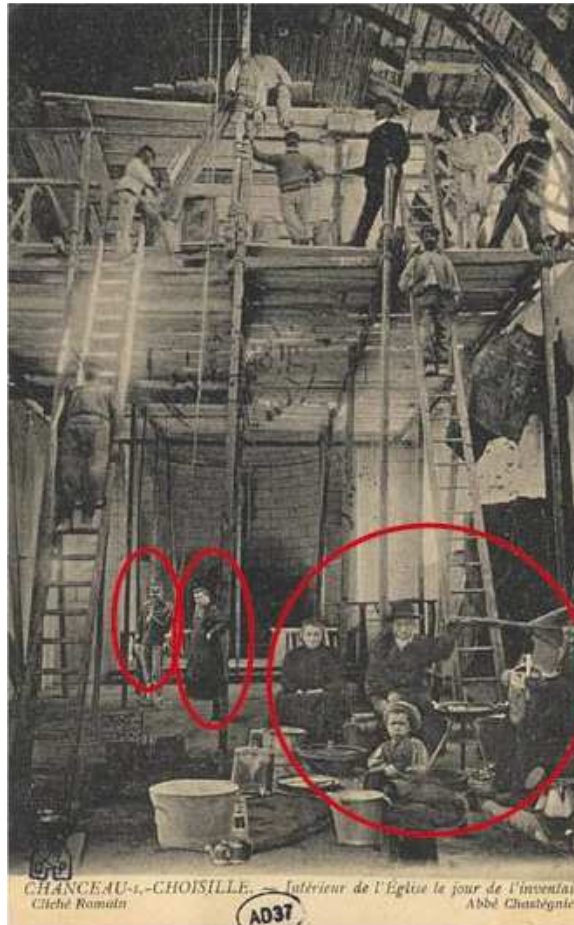
AD37/10FI054-0014



En légende de la carte postale est mentionné le texte suivant :
Chanceau-sur-Choisille. Intérieur de l'église le jour de l'inventaire.

La crise des Inventaires des biens de l'église, en application de la loi de 1905.

C'est en application de la loi de 1905 qu'est procédé un inventaire descriptif et estimatif des biens mobiliers dans les églises (œuvres d'art, objets religieux, chaire, confessionnal). Dans le dossier administratif, conservé aux Archives, le compte-rendu des opérations d'inventaire de l'église de Chanceaux-sur-Choisille signale que l'inventaire s'est déroulé sans incident, et que l'église était en travaux.



Analyse de l'image

1. Où se passe la scène ?
2. Quels personnages pouvez-vous identifier ?
3. Que font les personnages en haut de l'image ?
4. Que font les personnages en bas de l'image ?
5. Quels objets sont placés dans l'église ? Ces objets se trouvent-ils normalement dans une église ?
6. Cette scène correspond-elle à une opération d'inventaire ?
7. Observez bien les proportions des personnages et leur attitude, que remarquez-vous ?
8. Quelles hypothèses pouvez-vous formuler sur la réalisation de l'image ?

La crise des Inventaires des biens de l'église, en application de la loi de 1905.

Document 8/7

L'opposition aux opérations d'inventaire : Rapport sur l'inventaire de la cathédrale de Tours. 12 février 1906

AD37 2V113

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
 COMMISSARIAT SPÉCIAL
 DES
 CHEMINS DE FER
 Réseaux de Paris-Orléans
 & de l'Etat
 GARE DE TOURS
 N° 156

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE V6

Copie pour la Préfecture

Tours, le 12 Février 1906

Rapport

Inventaire
 de
 la Cathédrale
 de Tours

Aujourd'hui à 1 heure il a été
 procédé à l'inventaire de la Cathédrale
 de Tours qui n'avait pas pu être fait
 le 24 Janvier en raison de l'hostilité
 d'une foule d'environ 300 manifestants
 réactionnaires et cléricaux, comme j'ai
 eu l'honneur d'en rendre compte par
 mon rapport du 30 Janvier.

Une foule énorme, sévèrement
 maintenue à distance par des gendarmes
 à cheval et à pied, et par toute la
 police locale se pressait aux abords de
 la Cathédrale. - Aucun manifestant ni
 contre-manifestant n'avait pu pénétrer
 dans l'édifice l'accès en ayant été interdit
 dès six heures du matin.

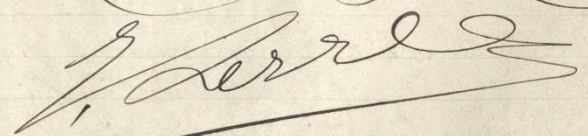
Grâce à ces mesures d'ordre, unanimement
 approuvées par la population, sauf par une infime minorité de
 fanatiques, il n'y a eu aucun événement

À Monsieur le Directeur de
 la Sécurité Générale à Paris.

La crise des Inventaires des biens de l'église, en application de la loi de 1905.

s'achève à déplorer. - Tout s'est borné à
 un échange d'invectives, parfois très vives,
 entre manifestants de droite et contre-
 manifestants réactionnaires républicains.
 Ces derniers, de beaucoup les plus nombreux,
 ont couronné et bien fermé leurs adversaires
 qui ont fini par abandonner la place.
 M. le Directeur de l'Enregistrement
 et deux inspecteurs ont pu procéder
 aisément à l'inventaire, mais non point,
 sans avoir eu à subir sur le seuil de la
 Cathédrale, une allocution de M. l'Archevêque
 Reuon, reproduite ce soir même par la
 presse locale dans laquelle je la découpe
 pour la communiquer d'autre part.
 J'appelle tout particulièrement
 l'attention sur cette allocution de M.
 l'Archevêque.

Pendant toute la durée de
 opérations de l'inventaire, Monsieur
 le Préfet et Monsieur le Procureur
 de la République se sont tenus sur
 la place de la Cathédrale.

Le Commissaire Spécial


Document 8/6**L'opposition aux opérations d'inventaire : Rapport sur l'inventaire de la cathédrale de Tours. 12 février 1906**

AD37 2V113

Texte

Aujourd'hui à 1 heure il a été procédé à l'inventaire de la cathédrale de Tours qui n'avait pas pu être fait le 24 janvier dernier en raison de l'hostilité d'une foule d'environ 300 manifestants réactionnaires et cléricaux, comme j'ai eu l'honneur d'en rendre compte par mon rapport du 30 janvier.

Une foule énorme, sévèrement maintenue à distance par des gendarmes à cheval et à pied, et par toute la police locale se pressait aux abords de la cathédrale. Aucun manifestant ni contre-manifestant n'avait pu pénétrer dans l'église, l'accès en ayant été interdit dès six heures du matin. Grâce à ces mesures d'ordre, unanimement approuvés par la population, sauf par une infime minorité de fanatiques, il n'y a eu aucun événement fâcheux à déplorer. Tout s'est borné à un échange d'invectives, parfois très vives entre manifestants cléricaux et contre manifestants républicains. Ces derniers, de beaucoup les plus nombreux, ont conspué et hué ferme leurs adversaires qui ont fini par abandonner la place.

M. le Directeur de l'Enregistrement et deux inspecteurs ont pu procéder aisément à l'inventaire, mais non point sans avoir à subir sur le seuil de la cathédrale, une allocution de M. l'archevêque Renou, reproduite ce soir même par la presse locale dans laquelle je la découpe pour la communiquer d'autre part.

J'appelle tout particulièrement l'attention sur cette allocution de M. l'archevêque.

Pendant toute la durée des opérations de l'inventaire, Monsieur le Préfet et Monsieur le Procureur de la République se sont tenus sur la place de la cathédrale.

Le Commissaire spécial

Questionnaire

1. Précisez la nature, l'auteur, le destinataire et la date du document.
2. Pourquoi doit-on procéder à une deuxième opération d'inventaire à la cathédrale de Tours ?
3. Relevez les termes qui qualifient les différents manifestants au moment des opérations d'inventaire. Que font-ils ?
4. Quelles forces de l'ordre ont été déployées ? Qu'ont-elles réussi à faire ?
5. Que fait l'archevêque sur place ? De quelle autre manière a-t-il communiqué son message ?
6. Quels éléments montre l'importance de l'inventaire de la cathédrale de Tours ?

Document 8/8**Les opposants à l'inventaire de l'église Saint-Etienne, Tours**

Photographie, Anonyme, 1906

AD 37 13FI0001



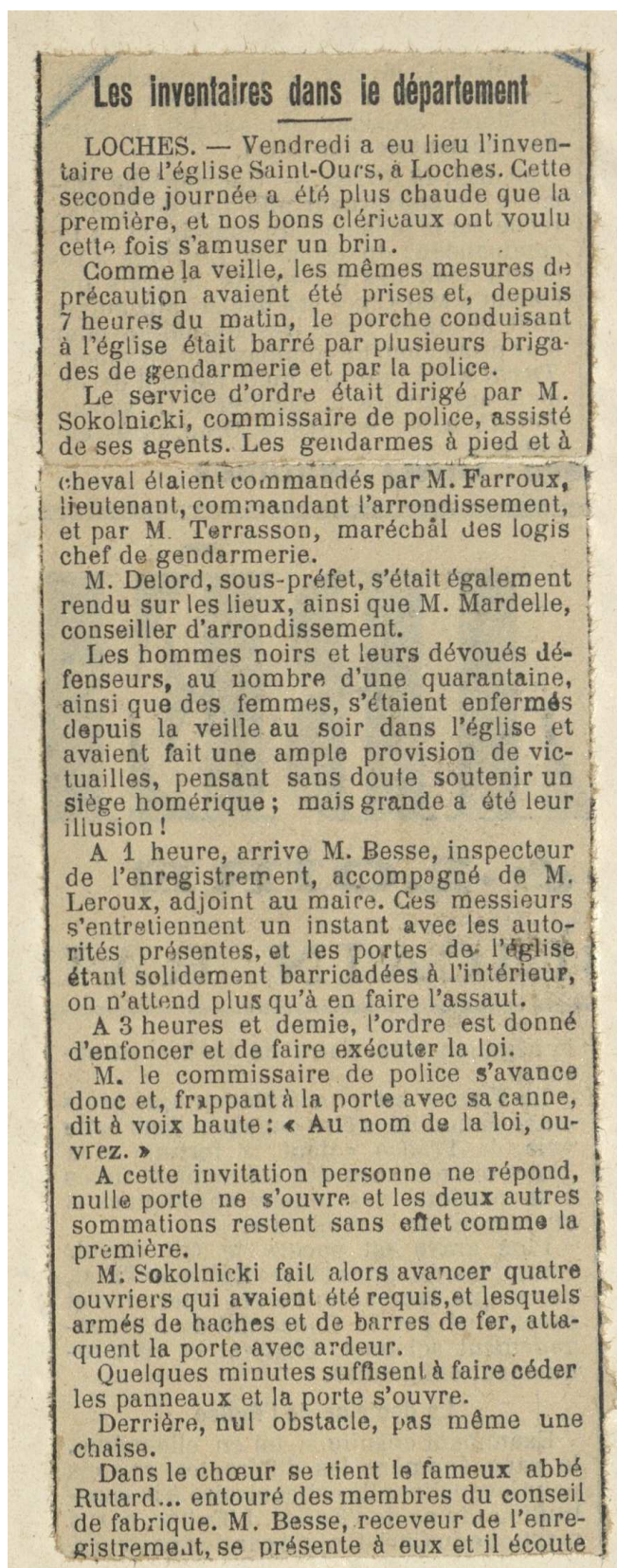
Légende La foule des manifestants contenus par la gendarmerie lors de l'inventaire de l'église St Etienne à Tours (1906). Dans le fond les membres du conseil de fabrique [groupe de paroissiens gérant les biens de l'église] et les membres du service des Domaines chargés de l'Inventaire

Questionnaire

1. En vous rapportant au rapport sur les opérations d'inventaire menées à la cathédrale de Tours, quelle opération les forces de la gendarmerie ont-elles menée ?
2. Qui se trouve à la porte de l'église ?
3. Qui se trouve au premier plan ?

Document 8/9. Récit de l'inventaire dans l'église Saint-Ours de Loches.
Un article de journal extrait de « l'Union libérale » 19 janvier 1906.

AD37 2V 114



avec calme la traditionnelle protestation d'usage. Dans le fond de l'église se tient un petit groupe de jeunes gens appartenant au patronage Saint-Joseph et parmi lesquels se trouve le sieur Lucien Boudier, soldat au 68^e régiment d'infanterie, en garnison au Blanc, 3^e bataillon.

Ce jeune militaire, qui depuis le commencement des hostilités est un des plus exaltés, est paraît-il en congé de convalescence... drôle façon de se guérir... tout de même ! Nous nous contentons simplement de signaler la conduite de ce soldat de patronage à M. le général commandant le 9^e corps d'armée à Tours.

L'agent de l'enregistrement procède rapidement à l'inventaire, et à 5 heures tout était terminé.

Plus de 1.500 personnes chantant des cantiques et récitant des prières, attendaient anxieuses la fin des opérations pour se précipiter dans l'église et constater les horribles dégâts... faits par les francs-maçons... à la porte de leur chère église !

Pendant les diverses manifestations, deux arrestations ont été opérées, celle de Mlle de Colmar, 18 ans, habitant le château de Grand-Vaux, arrêtée pour avoir crié : « A bas le commissaire, hou ! hou ! » et celle de M. Gillot, Antoine, 45 ans, fabricant de chaussures, demeurant à Beaulieu, qui a crié sur le passage des gendarmes et de la police : « Vive la liberté, à bas les lâches ! »

Ces deux inculpés, conduits devant M. le procureur de la République, ont été déférés immédiatement devant le tribunal, présidé par M. Hatiez, notre sympathique président.

Les condamnations suivantes ont été prononcées :

Mlle de Colmar, six jours de prison, et M. Gillot, Antoine, six semaines de prison, également tous deux condamnés aux dépens et aux frais.

Ces deux personnes ont été aussitôt conduites à la maison d'arrêt de Loches.

A propos de toutes ces manifestations nous constatons avec plaisir que notre jeune commissaire de police n'est pas encore mort, malgré toutes les menaces dont il est l'objet, et qu'on ne l'a point encore f...u à l'eau, comme on le lui avait promis.

En terminant, nous nous plaignons à constater le tact et l'impartialité avec lesquels a agi ce jeune fonctionnaire dans ses délicates et difficiles opérations.

Document 8/9.**Récit de l'inventaire dans l'église Saint-Ours de Loches.****Un article de journal extrait de « l'Union libérale » 19 janvier 1906.**

AD37 2V 114

Questionnaire

1. Précisez la nature, l'auteur, le destinataire et la date du document.
2. Quelles forces de l'ordre ont été déployées ? Que font-elles ?
3. Comment les opposants aux opérations d'inventaire manifestent-ils leur résistance ?
4. L'inventaire a-t-il finalement lieu ? Qu'ont fait les agents de l'État pour entrer dans l'église ?
5. Quelles personnes ont été arrêtées ? Pour quel motif ? Relevez les peines auxquelles ils ont été condamnés. Vous semblent-elles proportionnées ?
6. Quel est le ton de l'article ? A qui est-il favorable ? Relevez les éléments qui le montrent.
7. Que peuvent être les conséquences de la publication de l'article pour Lucien Boudier ?